

## Séances de vaccination en milieu scolaire pour les élèves de 7<sup>e</sup> année : Foire aux questions

### 1. Une attestation de signature du parent ou du tuteur légal est-elle requise sur le formulaire de consentement? Où puis-je obtenir un formulaire de consentement?

- Les élèves de 7<sup>e</sup> année ont besoin qu'un parent ou un tuteur légal remplisse et soumette le formulaire électronique de consentement à la vaccination.
- **[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AU FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉLECTRONIQUE](#)**

### 2. Quand le formulaire de consentement doit-il être soumis?

- Il n'y a pas de date limite pour soumettre un formulaire de consentement électronique. Les formulaires pourront être soumis jusqu'à ce que la séance de vaccination se tienne à l'école de votre enfant. Les formulaires de consentement soumis restent au dossier et sont valides pour les doses tout au long de l'année scolaire 2024-2025 (tant pour les séances de vaccination de l'automne 2024 que celles du printemps 2025), sauf en cas de retrait du consentement.

### 3. Mon enfant est très nerveux. Que puis-je faire pour préparer mon enfant à la vaccination?

- Consultez la section [What to Expect at an Immunization Clinic](#) pour obtenir des conseils sur la façon de réduire la douleur et l'anxiété liées à l'utilisation d'aiguilles.

### 4. Est-il sécuritaire de recevoir plus d'un vaccin à la fois?

- Oui. Le système immunitaire de votre enfant peut facilement recevoir plusieurs vaccins à la fois. Recevoir plusieurs vaccins est sûr, pratique et garantit la meilleure protection possible à votre enfant dès le plus jeune âge.

### 5. À quoi dois-je m'attendre une fois que mon enfant aura reçu son vaccin à l'école?

- Une infirmière observe les élèves pendant 15 minutes après l'administration de leur vaccin. Toutes les activités habituelles, y compris l'activité physique et sportive, peuvent être reprises après la vaccination. Les effets indésirables les plus courants sont légers et de courte durée et peuvent inclure une rougeur, un gonflement et une douleur au site d'injection. Les effets secondaires graves sont rares.

### 6. Je ne sais pas si mon enfant est allergique aux produits indiqués sur le formulaire de consentement (aluminium, latex, levure, thimérosal, L-histidine, polysorbate 80 ou borate). Où les trouve-t-on?

- On trouve du latex dans les gants en caoutchouc, les ballons ou les bandages.
- On trouve de la levure dans le pain, les céréales et les biscuits.
- Certains vaccins pour enfants contiennent de l'aluminium, du thimérosal, du chlorure de sodium (sel), de la L-histidine, du polysorbate 80, du trométamol, du saccharose et du borate.

**Les enfants présentant une allergie connue aux produits ci-dessus ne devraient pas se faire vacciner à l'école. Consultez votre fournisseur de soins de santé si votre enfant est allergique à l'un de ces produits.**

## 7. Qui dois-je contacter si mon enfant a déjà reçu un vaccin?

- Pour mettre à jour le dossier d'immunisation de votre enfant, communiquez avec le Service de santé de la région de York au 1 877 464-9675, poste 73456 ou visitez [immunization.york.ca](http://immunization.york.ca)

## 8. Ces vaccins sont-ils obligatoires?

- Le vaccin contre le méningocoque ACYW-135 est obligatoire pour la fréquentation scolaire, conformément à la *Loi sur l'immunisation des élèves*, à moins qu'une exemption valide ne figure au dossier.
- Les vaccins contre l'hépatite B et le virus du papillome humain sont fortement recommandés aux élèves, bien qu'ils ne soient pas obligatoires pour la fréquentation scolaire. Ces vaccins sont sûrs et efficaces pour protéger votre enfant contre les maladies infectieuses et les complications graves qui y sont associées, notamment les cancers.

## 9. Mon enfant a récemment reçu le vaccin contre la COVID-19 ou contre la grippe. Peut-il recevoir les vaccins lors des séances de vaccination en milieu scolaire en toute sécurité dès maintenant?

- Pour les personnes de 6 mois et plus, les vaccins contre la COVID-19 peuvent être administrés le même jour ou à tout moment avant ou après les autres vaccins, y compris le vaccin contre la grippe et les vaccins offerts lors des séances de vaccination en milieu scolaire.

## 10. Comment mon enfant peut-il recevoir les autres vaccins de routine, en plus de ceux offerts à l'école?

- Les enfants devraient recevoir les vaccins de routine manquants dès que possible. La vaccination systématique est d'une importance cruciale pour la prévention de plusieurs maladies infectieuses; les vaccins sont disponibles sur rendez-vous dans les [cliniques de rattrapage communautaires du Service de santé de la région de York en cliquant ici](#) ou auprès de votre fournisseur de soins de santé. Cela peut inclure les vaccins requis pour la fréquentation scolaire tels que ceux contre le tétanos, la diphtérie, la coqueluche, la poliomyélite, la varicelle, la rougeole, les oreillons et la rubéole.
- Si vous ne savez pas si votre enfant doit recevoir l'un de ces vaccins, consultez son dossier d'immunisation (fiche d'immunisation jaune), parlez-en à votre fournisseur de soins de santé ou appelez le Service de santé de la région de York au 1 877 464-9675. Si votre enfant s'est fait vacciner par l'intermédiaire de votre fournisseur de soins de santé, consultez la question n° 7.

## 11. Pendant combien de temps les élèves sont-ils admissibles à ces vaccins?

- Les élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année peuvent recevoir gratuitement des doses des vaccins contre l'hépatite B, le méningocoque ACYW-135 et le VPH (à condition que toutes les doses des vaccins contre l'hépatite B et le VPH soient administrées) avant le 31 août de leur année de fin d'études secondaires.
- Les élèves qui ne reçoivent pas le vaccin contre le méningocoque ACYW-135 entre la 7<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> année restent admissibles après l'année scolaire, jusqu'à ce qu'une dose soit administrée.

## 12. Les élèves doivent-ils porter un masque pour se faire vacciner?

- Non. Bien que les élèves puissent choisir de porter un masque, ils ne sont pas obligatoires lors des séances de vaccination.

## 13. À qui puis-je m'adresser si ma question n'est pas abordée ici?

- Visitez [york.ca/immunization](https://york.ca/immunization) pour obtenir plus d'informations ou appelez le Service de santé de la région de York au 1 877 464-9675.